

# Service : Information et accompagnement en matière de réhabilitation pénale (5330)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

---

*Vous cherchez à faire effacer d'anciennes condamnations de votre casier judiciaire ? Prenez rendez-vous pour être conseillé sur la demande de réhabilitation pénale.*

## Objectif et Contenu

Programme	Service d'aide à l'introduction de la demande de réhabilitation pénale, c'est-à-dire comment faire effacer d'anciennes condamnations du casier judiciaire. Aide envisagée lors d'un premier rendez-vous d'analyse de la situation: pour obtenir la réhabilitation, il faut répondre à certaines conditions qui diffèrent d'une personne à l'autre, en fonction de son parcours judiciaire.
Certification(s) visée(s)	Aucun
Type de formation	<a href="#">Associatif</a>

## Conditions d'admission

Prérequis administratif Être dans les délais pour introduire une demande de réhabilitation.

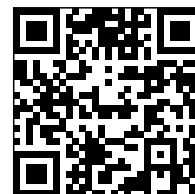
## Intéressé(e) ?

Que faire Contactez l'organisme.

## Remarques

Prendre rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.  
Se présenter au rendez-vous avec un extrait de casier judiciaire.

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/5330>



---

### Cap-iti

Avenue Albert, 29 - 1190 Bruxelles

02 538 47 90

caprehabilitation@gmail.com -